Comme vous pouvez le constater la Marianne de la fontaine a retrouvé son socle et un meilleur teint, reste encore à réparer la pierre de l'embase.

Quant à la croix du bas du bourg, elle est à nouveau dressée mais, faute d'avoir trouvé le responsable de la chute, les travaux sont à la charge de la commune.

La salle de la bibliothèque, dans les locaux de la mairie, est à présent terminée et va pouvoir accueillir de nombreux livres grâce à l'investissement des enseignants, des élus et des employés communaux.

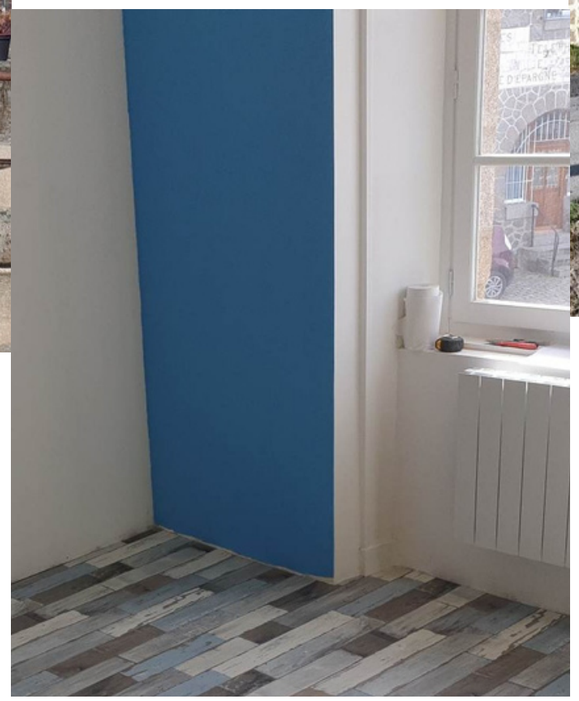

Brèves:

- Nous déplorons le départ de Cécile et nous lui souhaitons bonne réussite dans de nouvelles activités.
- la tornade qui a traversé le pays et qui a touché particulièrement Pontarion et le Donzeil a également fait quelques dégâts dans notre commune.

Les dernières pluies ont été abondantes, nous encourageons les habitants à installer des réservoirs de récupération afin d'anticiper les périodes de canicules.

Horaires d'ouverture de la Mairie jusqu'au 15 septembre :

Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 de 13h30 à 16h30.
Le samedi sur rendez-vous assuré par un élu.

http://www.saint-georges-la-pouge.fr
commune.saintgeorgeslapouge@wanadoo.fr
Mairie pendant heures d'ouvertures : 05.55.66.62.24
Téléphone d'astreinte : 06.70.72.28.40

Saint-Georges-la-Pouge
Infos Rapides n° 9

Mars 2023

Chères habitantes, chers habitants Ces dernières semaines, nous avons vécu des difficultés pour l'approvisionnement en eau potable. Cela est dû au vieillissement de notre réseau qui occasionne de nombreuses fuites et donc des pertes d'eau. Ces fuites peuvent se produire aussi chez les abonnés : dernièrement il a été décelé une fuite dont la globalité sur plusieurs mois est de l'ordre de 800 m3 soit l'équivalent de 10 fois la capacité du réservoir du château d'eau du bourg. **Aussi, nous conseillons à tous les abonnés de vérifier régulièrement les index de leur compteur et de couper l'eau en cas d'absence**.

Une autre cause aux difficultés rencontrées est la pénurie d'eau consécutive à la sécheresse que malheureusement nous ne pouvons pas qualifier d'exceptionnelle au vu des prévisions des météorologues

Pour pallier ce manque d'eau, nous avons fait appel à la commune de Saint Sulpice les Champs, grâce à une interconnexion au niveau du village de Courcelles et nous avons remis en service un réservoir inutilisé.

Lors des coupures d'approvisionnement, nous avons tentés de diminuer leurs impacts en distribuant des bouteilles d'eau du commerce et je tiens à remercier tous ceux qui se sont impliqués dans cette opération.

Nous devons trouver des solutions plus pérennes et donc je sollicite votre avis afin que le conseil municipal prenne rapidement une décision pour l'avenir de la gestion de l'eau potable de notre commune.

Delphine POITOU

Notre eau potable à Saint-Georges-la-Pouge

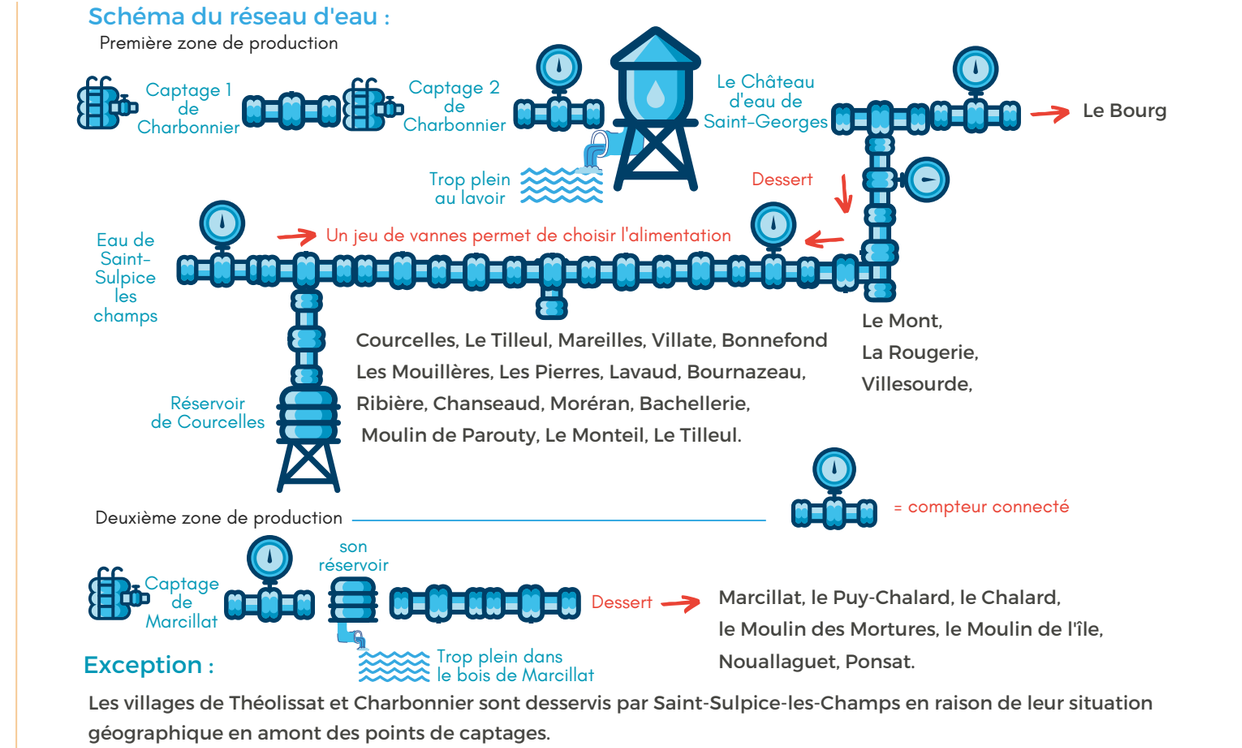

Le contexte

·**Sur le plan général** : l'évolution climatique a des conséquences sur le cycle de l'eau.
En France, pour 2022 la moyenne des températures a été de 14,5°C, c'est la plus élevée depuis que l'on enregistre les températures.

·**Sur le plan national**, la lois impose un transfert de compétences des communes vers les communautés de communes d'ici 2026.

·**Sur le plan intercommunal**, nous n'avons pas pour le moment d'information sur la façon dont notre Communauté de Commune Creuse-Sud-Ouest envisage la prise de compétence sur la gestion de l'eau, cependant il est prévu dans le budget une étude d'un montant de 400 000€ à cette fin.

·**Sur le plan local** : depuis de nombreuses année, le choix a été de préférer souvent un entretien fortuit (on répare quand ça casse) à une maintenance systématique et préventive. Il en résulte aujourd'hui, des défaillances de notre château d'eau et une croissance quasi exponentielle du nombre de fuites dans notre réseau de 27 km.
> la sécurisation de l'alimentation en eau potable est bien sûr une question essentielle et les évolutions climatiques posent de nouveaux problèmes. De plus, comme pour beaucoup de communes, le réseau est vieillissant et de nombreuses fuites apparaissent. Les élus de notre commune, dès 2020,ont décidé d'agir et les élus de notre commune, dès 2020,ont décidé d'agir et tout d'abord étudier l'ensemble des installation. Pour cela, avec l'aide du département , ils ont confié, à la société Larbre-Ingènerie, une étude afin d'analyser l'ensemble des flux, l'état de nos installations et les préconisations pour garantir l'alimentation en eau potable de chaque abonné.

> La première étape de ce diagnostic est terminée et des modifications ont été effectuées.

> Pour mieux maîtriser notre consommation d'eau nous devons mieux la connaître. C'est ce qui est en train d'être réalisé, en particulier quatre compteurs télé-connectés ont été installés.

> Jusqu'à présent, des relevés journaliers sont effectués et nécessitent beaucoup de déplacements des agents communaux.

> Par ailleurs, pour être conforme aux recommandations de l'Agence Nationale de Santé, nous sommes en train de faire installer une « désinfection » par chloration continue dans le réservoir du château d'eau et dans le réservoir de Marcillat. Pour ce dernier, une alimentation électrique doit être mise en place.

Sur le plan budgétaire

Le budget de l'eau est un budget annexe du budget d'une mairie et les recettes doivent couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Pour Saint-Georges-La-Pouge, les recettes sont de l'ordre de 40 000€ (abonnements et factures d'eau). Les dépenses sont en moyenne de 30 000€ mais depuis deux ans, le nombre de fuites devient exponentiel. La baisse de production de l'eau des captages nous conduit à faire des achats d'eau plus fréquemment au syndicat de Saint-Sulpice-les-Champs-Vallières et les réparations des fuites du réseau, sont de plus en plus importantes.

A titre d'exemple, pour le seul mois de décembre 2022, le coût des interventions pour réparation s'élève à plus de 7 000€ et il a fallu acheter des pacs d'eau. A cela il faut ajouter l'achat d'eau et le temps passé par les agents communaux, sans compter bien sûr, celui des élus.
En quelques chiffres :
- la remise en état du château d'eau est de l'ordre de 100 000€
- la réfection de 300m de réseau dans le bourg est de l'ordre 60 000€.

Autant d'investissements qu'il est impensable de réaliser sans des subventions conséquentes et des emprunts.

Deux choix sont possibles

Au vu des difficultés que nous rencontrons et en fonction des évolutions que la loi nous impose, nous allons être dans l'obligation de faire des choix mais ***dans les deux cas le prix de l'eau devra être augmenté.***

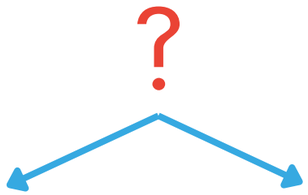

Premier choix : Continuer à gérer nous-même, en attendant 2026 la reprise de compétence par la Communauté des Communes, dont le mode de gestion (régie publique avec délégation à un entreprise privée) et les tarifs ne sont pas encore définis. La commune perdra toute prérogative de gestion de l'eau en 2026. Jusqu'à cette date, il sera nécessaire d'augmenter significativement le prix de l'eau pour pouvoir assurer le service et les investissements. Par ailleurs, ce choix ne nous permet pas de sécuriser l'approvisionnement en cas de chute de production des captages ce qui s'observe actuellement car l'ouverture de l'interconnexion de Saint-Sulpice est tributaire du « bon vouloir » du syndicat qui gère cette interconnexion.

Deuxième choix : Adhérer à la SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) Saint-Sulpice / Vallière, dans les meilleurs délais « ensemble on est plus fort ». Il est sur deux communautés de communes et donc existera après la reprise de compétence de 2026. Cela permet de sécuriser l'approvisionnement en eau, grâce à l'interconnexion lors des pénuries. Le bassin versant étant plus vaste, il fournit une quantité d'eau plus abondante. Une interconnexion avec la Chapelle Saint Martial qui souhaite adhérer à ce syndicat devrait permettre de sécuriser l'approvisionnement du réservoir de Marcillat. Cela devrait permettre aussi, en mutualisant les besoins, des économies en matière de gros investissements. Ce syndicat existe depuis 1980, il a une bonne expertise sur l'eau et son budget est en équilibre.

L'équipe municipale s'interroge mais souhaite recueillir l'avis des habitants de la commune avant de prendre une décision en conseil municipal.

Nous vous proposons une réunion publique sur ce sujet le

samedi 22 Avril à 14h

à la salle polyvalente de Saint-Georges pour permettre d'informer, d'échanger et de répondre à vos questions sur le sujet.

La préfète, la députée, les sénateurs ainsi que les présidences de la Com-Com et du conseil départemental ont été interpellés à différents niveaux : social, budgétaire et environnemental.

Ici viendra le compte rendu,des personnes rencontrées